

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2010-01-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2010 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:  
Jocelyn Verrier, Rachel Laflamme, Félix Courchesne, Lina Lacharité, Roger Tessier et François Parenteau

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(10-01-01) ADOPTION ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(10-01-02) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2009 soit accepté tel que rédigé.

**(10-01-03) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2009 à 20 heures soit accepté tel que rédigé.

**(10-01-04) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2009 à 20:15 heures soit accepté tel que rédigé.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Adoption du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012.

**(10-01-05) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2010 soient acceptés et payés.

<b>NO.</b>	<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
5051	Bell Canada	Téléphone mois de janvier Hôtel de Ville, biblio & garage	351.85\$
5052	Bell mobilité	Cellulaire inspecteur mois de janvier 2010	40.98\$
5053	Comité de Loisir Lefebvre	Entretien patinoire hiver 2010	2 100.00\$
5054	Les Éditions Juridiques FD	#277601,277689Achat Code et mise à jour	363.80\$
5055	Excavation Yergeau Enr.	Versement février déneigement stationnements & Chemins	20 794.79\$
5056	Gilles Côté	#1445Déneigement patinoire	169.31\$
5057	Mélançon & Fils Inc.	#117868,117869,119311, 119312Huile à chauffage école & garage	2 719.03\$
5058	Hydro-Québec	Électricité luminaires de rue mois décembre 2009	366.49\$
5059	Laboratoire S.M.	#1085251Analyse d'eau école & Centre Comm.	150.69\$
5060	Marché Sainte- Jeanne d'Arc	#0424Divers Voirie & Réception	56.62\$
5061	Martel, Brassard,Doyon	#10161Service d'abonnement avocats 2010	564.38\$
5062	Mégaburo	#50-0636257Papeterie début année 2010	96.14\$
5063	MRC de Drummond	Versement quote-part mois janvier & décembre 2010 & mutations mois décembre 09	3 907.76\$
5064	Les Pétroles Therrien inc.	Essence mois décembre 2009	134.48\$
5065	RIGD Bas St- François	Quote-part janvier & décembre 2010	7 431.00\$
5066	S.P.A. de Drummond	1 <sup>er</sup> versement fourrière municipale	792.10\$
5067	Courchesne Véronique	Reconnaissance naissance	150.00\$

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LES RÈGLEMENTS 327 & 335**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon les règlements numéros 327 & 335.

**(10-01-06) MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que Madame Lina Lacharité soit nommée mairesse suppléante de la Municipalité de Lefebvre pour l'année 2010, conformément à l'article 116 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité

**(09-01-07) OFFRANDES DE MESSES**

CONSIDÉRANT que la population de Lefebvre apprécie les offrandes de messes offertes par la municipalité en signe de sympathie;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique d'offrandes de messes lors du décès d'une personne demeurant dans la municipalité;

Que deux messes soient payées lors du décès d'une personne résidante dans la Municipalité de Lefebvre et dans certains autres cas particuliers avec autorisation du Conseil;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-08) TRAPPAGE DE CASTORS**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année des barrages de castors sont faits dans les cours d'eau et nuisent à la circulation de l'eau;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique en ce qui concerne le trappage de castors en 2010 sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre afin de diminuer les dégâts causés par ceux-ci;

Que la municipalité paie vingt dollars (20.\$) aux trappeurs pour chaque castor trappé, après vérification par l'inspecteur municipal;

Qu'une somme de trois cents dollars (300.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité

## **RAPPORT INSPECTEUR MUNICIPAL**

Monsieur Richard Manseau, inspecteur municipal fait rapport par écrit au Conseil Municipal de l'état concernant les chemins, ponts et cours d'eau ainsi que les bâtiments pour l'année 2009.

### **Bâtiment:**

- École :
  - Refaire toiture en partie
  - Changer pompe à eau et normaliser le puits
  - Réparer une classe dû au dégât d'eau
  - Colmater vieux puits
- Garage :
  - Installation d'un ouvre-porte électrique
  - Achat d'outils
- Loisir :
  - Abri pour joueurs à la patinoire
- Bureau :
  - Installation pompe neuve dans la pré-fosse
- Autres :
  - Achat d'un camion Ford 150 et équipements s'y rattachant

### **Voirie:**

- Pavage 11<sup>e</sup> rang Est en partie
- Pavage Levis-Girardot en partie
- Réparation des fondations du 11<sup>e</sup> rang Ouest en partie
- Réparation des fondations du 7<sup>e</sup> rang Ouest en partie
- Rechargement 11<sup>e</sup> rang Ouest (partie), rue Laprade, rue Lefebvre (partie), rue Ménard (partie) et 9<sup>e</sup> rang (partie)
- Changer ponceau Route Danby (cul-de-sac)
- Nettoyage de fossés 9<sup>e</sup> rang, Route Caya, Rue Ménard
- Nivellement, déneigement, fauchage en bordure des chemins et coupage de branches.

## **(10-01-09) INDEXATION SALAIRE AIDE INSPECTEUR**

CONSIDÉRANT que l'aide inspecteur en voirie demande une indexation à son salaire pour l'année 2010;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU qu'une augmentation de salaire représentant 2.3% soit accordée à l'aide inspecteur en voirie, Monsieur Paul Guérin, équivalent à un taux horaire de treize dollars et trente cents (13.30\$/heure).

Adoptée à l'unanimité

## **(10-01-10) FRAIS RELATIFS À LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhérer à la Cour municipale commune de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu'un procureur a été assigné aux dossiers de la municipalité en ce qui concerne la cour municipale;

CONSIDÉRANT que tout dossier transmis à la cour municipale entraîne des frais d'ouverture de dossier ainsi que des honoraires comme procureur de la municipalité devant la cour municipale;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais relatifs à la Cour municipale commune selon l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune et de la modification numéro 2 à ladite entente, intervenue entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Lefebvre;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais d'honoraires du procureur devant la Cour municipale assigné aux dossiers de la municipalité soit la firme Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c.;

Qu'une somme de mille dollars (1 000.\$) soit allouée pour ces frais, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité

#### **(10-01-11) VÉRIFICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire vérifier certains règlements municipaux ou autres documents afin de s'assurer de leur légalité;

Proposé par : Félix Courchesne

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil Municipale de Lefebvre autorise les dépenses relatives à la vérification des règlements municipaux ou autres documents importants de la municipalité par les conseillers juridiques "Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c., avocats" en 2010;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité

#### **(10-01-12) PG SYSTÈMES D'INFORMATION / RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE**

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien et le support des logiciels municipaux ainsi que pour les améliorations et modifications législatives avec "PG Govern QC Inc." doit être renouvelé;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre renouvelle le contrat de service avec "PG Govern QC inc." au montant de quatre mille cinq cent quarante dollars (4 540.\$) plus les taxes pour l'année 2010;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 5 124.52\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-414).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-13) RÉSEAU BIBLIO CQLM / CONTRIBUTION MUNICIPALE  
2010**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit acquitter à chaque année sa contribution municipale au Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. comme prévu dans l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse partie du Réseau biblio Centre-du -Québec -Lanaudière - Mauricie Inc. pour l'année 2010 et verse à la dite bibliothèque une somme de quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars et deux cents (4 384.02\$) incluant les taxes comme contribution en 2010;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 4 384.02\$ affecté dans les postes budgétaires (02-702-30-447) et (02-702-31-447).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-14) ADMQ / COTISATION**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des cotisations des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2010;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de trois cent quatre-vingt-quinze dollars et six cents (395.06\$) incluant les taxes à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec comme cotisation pour l'année 2010;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 395.06\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-15) FORMATIONS ADMQ**

CONSIDÉRANT que trois formations importantes pour la directrice générale ont lieu le 25 mars 2010, le 22 avril 2010 et le 5 mai 2010 à Drummondville;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à ces formations offertes par l'ADMQ au coût de six cents quatre-vingt-quatorze dollars et dix-huit cents (694.18\$) taxes incluses;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription à l'ADMQ, soit la somme de 694.18\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-454);

Qu'une somme de 100.\$ soit autorisée pour les frais de déplacement de Madame Julie Yergeau, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

#### **(10-01-16) PROGRAMME NAISSANCE 2010**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire reconnaître les naissances 2010 dans la municipalité;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil renouvelle son « Programme pour les naissances 2010 » sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre;

Que le programme se décrit comme suit :

- La Municipalité verse un montant de cent cinquante dollars (150.\$) par naissance
- La présentation d'une preuve de naissance est obligatoire (ex. : Certificat de naissance)
- La présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre est obligatoire (ex. : permis de conduire, facture avec adresse y figurant)

Que ce programme est effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010;

Il est également résolu que les dépenses relatives à ce programme soient autorisées dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité

#### **(10-01-17) AIDE FINANCIÈRE 2010/ ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour une contribution financière;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de cent dollars (100.\$) à l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour l'année 2010;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter cette somme de 100.\$, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-18) ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES /TAXES NON RÉSIDENCE**

CONSIDÉRANT que certains résidents s'inscrivent à des activités sportives et culturelles à l'extérieur de la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT que ces dits résidents doivent défrayer un montant supplémentaire soit la taxe de non résidence;

CONSIDÉRANT que certains résidents demandent à la municipalité de rembourser une partie des taxes de non résidence;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal de Lefebvre ne rembourse aucune partie des frais de la taxe de non résidence comme aide financière pour les activités sportives et culturelles en 2010.

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-19) VÊTEMENT DE TRAVAIL/ INSPECTEUR**

CONSIDÉRANT que dans le contrat de travail de l'inspecteur en voirie, il est prévu que la municipalité verse un montant annuel en janvier 2010 de trois cents dollars (300.\$) pour l'achat des vêtements;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme de 300.\$ à Monsieur Richard Manseau pour les vêtements de travail, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-641).

Adoptée à l'unanimité



**(10-01-20) DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU  
TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT la demande faite par Monsieur Hugo Dion pour une subvention d'aide au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de subventionner pour les transports à l'intérieur de son territoire;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU de confirmer l'engagement de la municipalité à offrir un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 étant la date du début du service;

La municipalité s'engage à défrayer pour cent quatre (104) déplacements , soit une sortie par semaine (aller et retour) pour une estimation du coût total annuel de 1 560\$ à l'extérieur de la municipalité, à raison de 20% des coûts du service de transport adapté, soit un montant de 312\$. La subvention directe à l'utilisateur étant le mode d'organisation retenu par la municipalité;

La municipalité effectuera le paiement de la subvention deux (2) fois par année, soit le 15 juillet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et le 15 janvier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, suite à la résolution du conseil autorisant le paiement. Le versement est conditionnel à la réception du rapport confirmant les déplacements réels effectués;

Le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous documents se rapportant à cette demande de subvention, notamment un engagement de l'utilisateur à respecter les conditions;

Il est de plus résolu que la participation financière de la municipalité est conditionnelle à la subvention du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-21) DEMANDE DE PARTICIPATION AU FOND DES SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a été sollicité pour sa participation au fond d'aide des sinistrés;

CONSIDÉRANT que les sommes injectées au fond seront versées aux gens dans le besoin, qui ont subi un dégât majeur provoqué par un incendie ou tout autre désastre naturel;

CONSIDÉRANT que ce fond est administré par les pompiers de Durham Sud;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une contribution financière de quatre-vingt-cinq dollars (85.\$) à l'Association des pompiers de Durham Sud relativement au fond des sinistrés;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 85.\$ pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-22) RÉCOMPENSE BRIGADE SCOLAIRE JUNIOR**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes récompense la brigade scolaire junior en offrant un cadeau de qualité aux brigadiers;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire demande la participation financière de la municipalité;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre participe au financement de la récompense brigade scolaire junior;

Qu'un montant de cent vingt-cinq dollars (125.\$) soit autorisé pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-23) CLASSEMENT ARCHIVES 2010**

CONSIDÉRANT qu'une semaine de classement dans les archives municipales est nécessaire pour l'année 2010 ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de service de Monsieur Dominic Boisvert, archiviste pour le classement des archives au montant de huit cent vingt-huit dollars et vingt cents (828.20\$) plus les taxes applicables pour une période d'une semaine prévue en novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-24) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 154, rue Jeanne D'Arc afin qu'il soit apporté une modification aux règlements d'urbanisme pour permettre la construction d'un garage dans une cour avant dans la zone H6;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte de modifier ses règlements d'urbanisme afin de permettre l'implantation dans la zone H6 d'une construction accessoire dans la cour avant;

Que la Municipalité de Lefebvre mandate le service d'urbanisme de la MRC de Drummond pour préparer un projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme;

Qu'une somme de cinq cents dollars (500.\$) soit allouée en ce qui concerne les frais relatifs à cette modification, prise dans le poste budgétaire (02-610-01-419).

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-25) VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES  
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Félix Courchesne

Il EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault C.P. 5128, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée à l'unanimité

**(10-01-26) ACHAT DE SEL ADOUCISSEUR**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire l'achat de sel de mer pour les adoucisseurs d'eau, soit de l'école, du centre communautaire et de l'hôtel de ville;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre achète de la Coopérative agricole St-André une palette de sel de mer pour

adoucisseur d'eau au coût de cinq dollars et quatre-vingt-dix cents (5.90\$) le sac plus taxes et les frais de palette;

Qu'une somme de quatre cents dollars (400.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-701-20-522) et (02-702-91-522).

Adoptée à l'unanimité

**(09-02-27) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une contribution financière de cent dollars (100.\$) à la Société canadienne du cancer;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 100\$ pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité

**RENCONTRE AVEC LES ÉLUS / SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La secrétaire-trésorière remet l'invitation de la Sûreté du Québec concernant la rencontre des Élus et des Directeurs généraux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 11 janvier 2010 \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, sec.-très.

**COMMUNIQUÉS DE CORRESPONDANCES DIVERSES**

- MRC de Drummond : Procès-verbal 25 novembre 2009
- MRC de Drummond : Procès-verbal 25 novembre 2009
- MRC de Drummond : Règlements
- MRC de Drummond : Entrée en vigueur du règlement MRC-597
- RIMD Bas St-François : Procès-verbal 15 décembre 2009
- Ministère de l'éducation, du loisir et du Sport : Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées
- Ministre responsable des aînés : Programme Municipalité amie des aînés
- Groupe PMA : Ristourne 2008

**(10-01-28) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par le conseiller François Parenteau à 9:04 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière